

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

74004

Objet  
Aménagement de Voirie de  
l'Ave de Maine Arnaud  
et de diverses voies -  
AVENANT N° 1 au marché  
de gré à gré passé avec le  
groupement des entreprises  
MAGNE et DAVID, le 18  
Mai 1973 - approuvé le  
20 Juin 1974.

DATE DE CONVOCATION

6 mai 1974

DATE D'AFFICHAGE

6 mai 1974

Nombre de conseillers

en exercice 26

Nombre de présents

17

Nombre de votants

20

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze

le onze mai

à 10 heures /

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÊTARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU, DOMEQ, TAP. BOUCHET, PAPEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ  
M. NAULIN par Me DUFOUR  
M. DELAIR par M. MONTRON

Absents : MM.

STIPAL, RIVIERE, BERLAND, BOUTET, BARRIERE, Mne FAVIERE

M. Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que :

La Ville ayant conclu un marché de gré à gré après consultation d'entreprises avec le groupement des entreprises MAGNE et DAVID de ROYAN, à l'effet d'exécuter des travaux d'aménagement de Voirie avenue de Maine-Arnaud, chemin Robin, allée Jacqueline, allée des Tamaris avenue des Cottages, d'autres travaux étaient susceptibles d'être exécutés suivant la conjoncture.

Il apparaît désormais urgent de poursuivre l'aménagement de l'avenue du Maine-Arnaud, en élargissant l'ensemble de cette voie en perspective d'une organisation de la circulation de contournement de l'agglomération pour la prochaine saison estivale.

Il y a donc lieu, en conséquence, de conclure un avenant N° 1 au marché en cause pour permettre cette intervention.

La consistance des travaux aura pour effet de porter le montant du marché de 76.526,85 F à 153.100 F hors taxes.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Rapporteur

DÉCIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer un avenant N° 1 au marché de gré à gré conclu avec le groupement des entreprises MAGNE

.../...

et DAVID à ROYAN, conjointes et solidaires, d'un montant initial de 76.526,85 F hors taxes.

- que le montant du marché, en conséquence des travaux prévus en supplément, est ainsi porté à la somme de 153.100 F hors taxes.

- que la durée des travaux est portée de 5 à 12 mois compte tenu des interruptions saisonnières, du complément de travaux à exécuter et des retards apportés à la marche du chantier du fait des difficultés rencontrées pour la prise de possession des terrains nécessaires à l'élargissement d'une part, et du déplacement des supports EDF d'autre part.

- que la dépense correspondante sera imputée sur l'article 2303 du Chapitre 901.1 de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à ROYAN

Ont signé au Registre M. les membres présents

Pour extrait conforme

Pour le Maire

Adjoint délégué



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s.-MER, le ... .. 11 JUIN 1974

Le Sous-Préfet,

